

CGOS

COMPTE-RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CGOS DU 10 MAI 2023

Ce Conseil d'administration a traité essentiellement la préparation de l'Assemblée générale du 15 juin 2023 et les résultats comptables de l'année 2022 qui y seront entérinés.

L'autre sujet, plus prégnant, est l'arrêt de l'offre vacances Libres Évasion avec participation pour 2023 et des modifications de paramètres pour 2024 (voir ci-dessous) ont été validées à l'unanimité pour rester dans l'enveloppe nationale dédiée à hauteur de 20 millions d'euros. Le succès de ces offres vacances jamais observées depuis plus de 10 ans au CGOS est la conséquence de plusieurs facteurs économiques et sociaux. En effet, nous sortons d'une crise sanitaire et d'un confinement qui a privé nombres hospitaliers de vacances dans un contexte d'inflation importante des prix des voyagistes et des transports aériens. Cette hausses des prix a conduit à rendre très attractifs les offres du CGOS.

Pour FO, c'est une bonne nouvelle et les décisions prises ne sont pas austéritaires puisque nous avons pour 2022 ajouté 2 M€ de plus. Cette enveloppe a progressé 14 à 20 M€ ces dernières années sans compter que les budgets régionaux voyages ont eux aussi fortement progressés. C'est pourquoi, FO s'est positionnée pour que le budget voyages 2024 ne dépasse pas l'enveloppe initiale de 20 M€ notamment dans un contexte d'attractivités fortes du CGOS sur l'ensemble de l'offre des prestations d'actions sociales. Pour FO, il ne faudrait pas que les prestations voyages prennent le pas sur d'autres actions à caractère social plus essentiel.

Lors de la prochaine AG du CGOS nous réitèrerons nos positions notamment sur l'absolu nécessité de l'augmentation du taux de contribution et de son déplafonnement au regard de l'attractivité du CGOS sur ses offres d'œuvres sociales.

Les chiffres clés de l'année 2022 :

- □ La redistribution des œuvres sociales 2022 s'élèvent à 104 %, ce qui a pour incidence que les réserves budgétaires et fonds pour aléas ont été fortement sollicités.
- □ Le Déficit 2022 est de moins 47 M€, soit 30 M€ pour le budget national et 17 M€ pour le budget des régions.
- □ Prestation maladie : 148 M€ (+17,65 %) versus 130M€ en 2022, délivrés à 106 767 bénéficiaires (+8,28 %).
- □ Prestation départ à la retraite connait une progression en valeur de 6,2 M€ soit +19 % qui représente 3 705 bénéficiaires supplémentaires, soit + 13 %
- □ Prestation Naissance adoption enregistre 29 049 bénéficiaires contre 26 886 en 2021 soit une hausse de 8 % et de 4,3 % en montant
- □ La Complémentaire retraite des Hospitaliers enregistre une année record du nombre de ses nouvelles affiliations avec plus de 5 500 bien au-dessus des 4500 fixés par le plan de consolidation de 2008.
- □ La quasi-totalité des régions CGOS ont épuisé leur report à nouveau des exercices antérieurs dont 3 régions ont sollicité le Conseil d'Administration pour obtenir une aide remboursable sur plusieurs exercices afin d'éviter des restrictions trop brutales.

BUDGET 2023:

Billetterie à fin février 2023 :

265 488 billets: + 23 % par rapport à 2022

Participation nationale : 1 073 357 € soit + 110 % par

rapport à 2022

LES OFFRES VACANCES DU C.G.O.S

En 2022, les offres Prix mini ont progressé de + 69 % en montant, les Prix réduits de + 60 % et les offres Libre Évasion de + 78 %, de manière encore plus marquée pour les offres enfants (Prix réduits + 129 % en montant, Libre Évasion + 78 %).

Au total, le nombre d'agents ayant eu recours aux offres vacances aura progressé de 35 % (75 602 en 2021 contre 102 065 en 2022) et celui des bénéficiaires de + 44 % (de 277 431 bénéficiaires en 2021 à 400 711 bénéficiaires en 2022).

Mi mars 2023, 80 % de l'enveloppe allouée de 20 M€ était déjà dépensée. La progression la plus importante observée concerne les Prix réduits avec 38 % d'augmentation.



s acquis qui vous aident au quotidien !

Vue la progression importante, le CA a décidé d'allouer une enveloppe maximale de

22 M€ contre 19 M€ en 2019

Afin de ne pas dépasser cette enveloppe fixée pour les vacances, des mesures ont dû être prises en urgence :

- Arrêt immédiat des subventionnées pour les offres Libre Évasion relatives aux saisons Printemps 2023 et Été 2023 et transfert vers les offres Libre Évasion sans participation ainsi les agents continuent de bénéficier des tarifs négociés avec les opérateurs de tourisme
- •Réouverture des ventes subventionnées Libre Évasion pour les offres Hiver 2023 - Printemps 2024, à compter de la mise en ligne des offres mi-août sachant que les offres Prix mini ne seront pas impactées.
- · Tolérance d'un dépassement du budget national Vacances à hauteur de 2M€, portant le budget total pour 2023 à 22 M€, pour permettre le subventionnement des vacances de l'hiver
- · Arrêt des ventes subventionnées pour les offres Prix réduits adultes et famille et enfants

relatives aux saisons Printemps 2023 et Été 2023, à compter de l'atteinte d'un montant plafond global d'engagement de dépenses pour les vacances de 21,4 M€ (le delta permettant de financer la saison Hiver 2023)

Actions pour 2024:

- ☐ Baisse des taux de participation pour Libre Évasion adultes:
 - 8 % au lieu de 10 % pour la France,
 - 3 % au lieu de 4 % pour l'étranger
- ☐ Mise en place d'un montant plafond par séjour tout en essayant de maintenir une remise attractive
- Abandon des prestations annexes sur Libre Évasion adultes et familles à compter de l'Été 2024 ; un transfert sera opéré vers les partenaires Avantages
- ☐ Révision à la baisse des taux de participation pour les offres à Prix réduits adultes et famille à compter de la saison Été 2024 : 25 % au lieu de 35 % pour tranches entre indice 880 et 1270.
- ☐ Révision à la baisse des taux de participation pour les offres Libre Évasion enfants et Prix réduits
- ☐ Proposition de reconduction du budget Prix mini pour la saison Été 2024 à 7 M€

	Prix mini		Prix réduits				Libre évasion			
QF	2023	2024	adultes		enfants		adultes		enfants	
			2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
< 680	58%	inchangé	. 35%	25%	65%	50%	France = 10 % Etranger = 4 %	inchangé	50%	45%
680-780	54%	inchangé			60%	45%			45%	40%
780-880	52%	inchangé			50%	35%			35%	30%
880-1030	50%	inchangé			45%	30%			30%	25%
1030-1270	48%	inchangé			40%	25%			25%	20%
> 1270 ou NC	10%	inchangé	10%	10%	10%	inchangé			25%	20%



Complémentaire Retraite des Hospitaliers (CRH) :	□ Le transfert du contrat d'assurance de groupe vers le Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire « Allianz Retraite », afin de bénéficier d'un environnement règlementaire optimal pour la gestion des 3,3 milliards d'actifs financiers du régime,				
L'année 2023 devrait être aussi un très bon millésime, car elle marquera le 60ème anniversaire de la création du la CRH par le CGOS, évènement salué par un grand jeu concours ouvert à tous les hospita-					
liers sur le thème « Le CGOS fête les 60 ans de la CRH ».	□ La refonte totale sur le plan informatique et digital de la gestion administrative des contrats des affiliés				
Quatre choix stratégiques ont été réalisés les années précédentes :	☐ La mise en place d'une stratégie mai keting pour le recrutement des nouveau				
□ La transformation du régime en PER, permettant, entre autres dispositions favorables aux assurés, la possibilité de sortie en capital jusqu'à hauteur de 100 % de son épargne :	affiliés. L'ensemble de ces évolutions ne pas échappé aux hospitaliers actifs que ont été très nombreux au premier quad mestre, plus de 5 500, à rejoindre le regime.				
80% ont choisi, une modalité de sortie en capital contre seulement 20% pour la rente viagère intégrale					

Les administrateurs FO du CGOS